

Séance extraordinaire du 19 août 2020

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 19 août 2020 à 19 h 00 à la salle de travail du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. OUVERTURE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 13 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-08-145

Il est proposé par monsieur François Bérard, appuyé de monsieur Sylvain Labranche et résolu :

QUE l'ordre du jour présenté comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion et dépôt – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 839 510 \$ et un emprunt de 564 668 \$ pour la réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle;
4. Octroi – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2;
5. Levée de l'assemblée.

soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion et dépôt – Règlement n°660-20 décrétant une dépense de 839 510 \$ et un emprunt de 564 668 \$ pour la réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2 (phase 3 et 4);
4. Octroi – Contrat pour les travaux de réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2 (phase 3 et 4);
5. Décompte progressif n°2 – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 1 (phase 1 et 2);
6. Levée de l'assemblée.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. Avis de motion et dépôt – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 839 510 \$ et un emprunt de 564 668 \$ pour la réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2

2020-08-146

Avis de motion est donné par madame Guylaine Majeau Brûlé à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure le Règlement n°660-20, ayant comme titre *Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 839 510 \$ et un emprunt de 564 668 \$ pour la réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2.*

Une copie du projet de règlement est déposée aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

4. Octroi – Contrat pour les travaux de réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2 (phase 3 et 4)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy est allée en appel d'offres public pour la réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2 paru sur le Système électronique d'appel d'offres sous le n°TP2020-02;

ATTENDU QUE le projet de réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2 est financé à 65% par le Programme d'aide à la voirie locale volet Accélération des investissements sur le réseau routier local selon les dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19;

ATTENDU QUE le rapport de conformité remis par monsieur Stéphane Allard, ing. et agr. directeur du service d'ingénierie et des cours d'eau de la MRC de D'Autray et responsable de l'appel d'offres a déterminé que la firme Excavation Normand Majeau inc. a présenté la soumission conforme la plus basse;

EN CONSÉQUENCE,

2020-08-147

Il est proposé par monsieur Claude Jean, appuyé de monsieur François Bertrand et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Excavation Normand Majeau inc. pour la réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2, pour le montant de 799 628,45 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. Décompte progressif n°2 – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 1 (phase 1 et 2)

ATTENDU QUE l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux de réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle, monsieur Stéphane Allard ing. et agr. directeur du service d'ingénierie et des cours d'eau de la MRC de D'Autray, a recommandé le paiement du décompte progressif n°2;

EN CONSÉQUENCE,

2020-08-148

Il est proposé par monsieur François Bérard, appuyé de madame Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n°2 au montant de 384 496,07 \$ plus les taxes applicables tel que présenté à la facture n°840 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, à effectuer le paiement à l'entreprise Pavage JD Inc.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-08-149

Il est proposé par monsieur Sylvain Labranche, appuyé de madame Anna Adam et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 19 h 20.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.